

L'hon. M. HOWE: Oui, tel qu'il aura été approuvé.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au ministre?

L'hon. M. ROBINSON: Oui, j'en ai une. Le ministre a dit qu'il croyait que le temps viendrait où il faudrait soit abandonner—peut-être n'a-t-il pas employé cette expression—la réglementation des chemins de fer, soit régler tous les autres modes de transport. Je me demande s'il ne pense pas qu'il vaudrait mieux abandonner cette réglementation.

L'hon. M. HOWE: Je ne le crois pas. A mon avis, les influences qui ont réussi à l'imposer en premier lieu peuvent la justifier aujourd'hui.

Le très hon. M. MEIGHEN: On peut répondre à cela qu'il n'y a pas de concurrence dans certaines régions et à certaines époques et que, s'il n'y a pas de règlements, les chemins de fer peuvent agir à leur gré.

L'hon. M. CALDER: Le public ne tolérera pas qu'on y renonce.

Le très hon. M. MEIGHEN: En hiver, le blé serait à la merci des chemins de fer.

L'hon. M. ROBINSON: J'ai, par le passé, entendu parler de plusieurs cas où les chemins de fer ont perdu des affaires profitables parce qu'apparemment ils n'avaient pas le pouvoir d'agir promptement.

L'hon. M. BLACK: J'en pourrais donner nombre d'exemples.

Le PRÉSIDENT: C'est une question qui, d'après moi, pourrait fort bien être signalée aux compagnies de chemin de fer.

L'hon. M. HOWE: Je crois que le président de la Commission des chemins de fer vous sera d'un grand aide. Il connaît ce qui a motivé les règlements adoptés depuis plusieurs années et je crois qu'il pourra également contribuer à éclaircir cet autre point.

L'hon. M. MULLINS: Le ministre a-t-il examiné la question de rendre au Manitoba les anciens tarifs-marchandises qui lui furent enlevés en 1917? Vous êtes endettés vis-à-vis de cette province pour la période de 13 ans qui va de 1917 à 1930. Le Manitoba a passé un contrat avec les chemins de fer aux termes duquel il devait avoir le contrôle des tarifs-marchandises pour toutes les denrées expédiées du Manitoba à la tête des lacs. Le tarif était de 10c. J'affirme, pour le bénéfice du ministre, qu'aucun cultivateur ne peut se maintenir sous l'empire des tarifs actuels. Je sais que les chemins de fer ne réalisent pas de profits, mais anciennement nous avions le contrôle des tarifs et ce privilège nous a été enlevé en 1917. On devrait le restituer à cette province. On l'a supprimé comme mesure de guerre. Aucun homme ne peut subsister sur la terre aujourd'hui—je parle par expérience—avec les tarifs actuels.

Un jour, Jim Hill partit pour voir ce qui n'allait pas dans le Montana et dans le pays situé à l'ouest; à son retour, le seul moyen qu'il trouva pour garder les cultivateurs sur leur terre fut de réduire les tarifs de moitié.

Quant aux tarifs en vigueur sur les lacs, je doute quelque peu qu'il en résultera une augmentation de 2 ou 3c. par boisseau pour le cultivateur. Je craindrais qu'il lui en coûte davantage pour son grain.

L'hon. M. HOWE: Heureusement, le ministre ne fixe pas les tarifs.

L'hon. M. MULLINS: Mais vous avez votre mot à dire dans la Commission.

L'hon. M. HOWE: Oh! non. L'on m'en accuse mais je m'en garde bien.

Le PRÉSIDENT: Le ministre n'irait pas loin s'il voulait s'ingérer dans les affaires du président de la Commission.

L'hon. M. HOWE: Je crois que, sous ce rapport, M. Guthrie me décernera un certificat de correction parfaite.

Je désire vous remercier, messieurs, de m'avoir écouté si patiemment. Je répète que c'est un projet de loi épineux, mais je suis certain que vous en ferez le meilleur examen possible. Le gouvernement vous l'a soumis dans l'attente que